Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813 11

Date d'émission: 18.09.2020 Date de révision: -Version/Version remplacée: 1.0/-



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Préparation Nom du produit : JATI ODC

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées 1.2.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

: Agent pour masquer les odeurs Utilisation de la substance/mélange

Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Faserplast AG Sonnmattstrasse 6-8 9532 Rickenbach - Suisse

T +41 (0) 71 929 29 29 - F +41 (0) 71 929 29 19

info@faserplast.ch - www.faserplast.ch

Fiche de données de sécurité: DLAC Dienstleistungsagentur Chemie GmbH, E-mail: sds@dlac-gmbh.de

Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16	145 (24 h, français, allemand et italien)
		CH-8032 Zürich	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon l'Ordonnance sur les produits chimiques [OChim] et le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H317 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger H412

chronique, Catégorie 3

Textes des phrases H: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon l'Ordonnance sur les produits chimiques [OChim] et le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) Attention

Composants dangereux Reaction mass of 1-methyl-4-(1-methylethyl)-7-oxabicyclo[2.2.1]heptane and cineole and p-

mentha-1,4(8)-diene, (R)-p-mentha-1,8-diène, Cinnamaldehyde, Citronellal, 7-Methyl-3-

methyleneocta-1,6-diene

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection Conseils de prudence (CLP)

des yeux/du visage

P301+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. **Substances**

Non applicable

18 09 2020 1/9 FR (français)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

3.2. **Préparations**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-Butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve	(N° CAS) 111-76-2 (N° CE) 203-905-0 (N° Index) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36-xxxx	2,5 - 10	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 orale: ATE = 1200 mg/kg
Reaction mass of 1-methyl-4-(1-methylethyl)-7- oxabicyclo[2.2.1]heptane and cineole and p- mentha-1,4(8)-diene	(N° CE) 938-945-4 (N° REACH) 01-2119982324-34-xxxx	< 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
(R)-p-mentha-1,8-diène	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° Index) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47-xxxx	< 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Cinnamaldehyde	(N° CAS) 104-55-2 (N° CE) 203-213-9	< 2,5	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Citronellal	(N° CAS) 106-23-0 (N° CE) 203-376-6 (N° REACH) 01-2119474900-37-xxxx	< 2,5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
7-Methyl-3-methyleneocta-1,6-diene	(N° CAS) 123-35-3 (N° CE) 204-622-5 (N° REACH) 01-2119514321-56-xxxx	< 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

41	Description	dos promi	are sacoure

: Consulter un médecin en cas de malaise. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou Premiers soins généraux l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Mettre en position latérale de sécurité.

En cas de malaise: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une Premiers soins après inhalation

position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever vêtements et chaussures contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une allergie cutanée.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Eau pulvérisée. Sable. Poudre d'extinction.

Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone.

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Agents d'extinction non appropriés

Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Danger d'incendie : Le produit en soi ne brûle pas.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. d'incendie

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les

conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

18.09.2020 FR (français) 2/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire autonome

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 7 en ce qui concerne les precautions à prendre pour une manipulation sans danger. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler vapeur/aérosol.

Mesures d'hygiène

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire.

Interdictions de stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent pour masquer les odeurs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-Butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve (111-76-2)		
Suisse	Nom local	2-Butoxyéthanol / 2-Butoxyethanol [Butylglykol, Ethylenglykolmonobutylether]
Suisse	VME (mg/m³)	49 mg/m³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
Suisse	VLE (mg/m³)	98 mg/m³
Suisse	VLE (ppm)	20 ppm
Suisse	Notations (CH)	SSc, R, B
Suisse	Valeur VBT	150 mg/g créatinine, U, b, c Paramètre biologique: Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)		
Suisse	Nom local	D-Limonène
Suisse	VME (mg/m³)	40 mg/m³
Suisse	VME (ppm)	7 ppm
Suisse	VLE (mg/m³)	80 mg/m³
Suisse	VLE (ppm)	14 ppm
Suisse	Notations (CH)	SSc, S

2-Butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve (111-76-2)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, inhalation 98 mg/m³		
A long terme - effets systémiques, cutanée	125 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1091 mg/m³	
Aiguë - effets locaux, inhalation 246 mg/m³		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	89 mg/kg de poids corporel/jour	

18.09.2020 FR (français) 3/9

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

selon OChim 2015 – RS 813.11		
2-Butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthy	ylène glycol; butyl cellosolve (111-76-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	,	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	59 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	75 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, orale	6,3 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	426 mg/m³	
Aiguë - effets locaux, inhalation	147 mg/m³	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	89 mg/kg de poids corporel	
Aiguë - effets systémiques, orale	26,7 mg/kg de poids corporel	
PNEC (Eau)	20,7 mg/ng do polad dorpordi	
PNEC aqua (eau douce)	8,8 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,88 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	26,4 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	34,6 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	3,46 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	2,33 mg/kg poids sec	
PNEC (Orale)		
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	20 mg/kg de nourriture	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	463 mg/l	
	7-oxabicyclo[2.2.1]heptane and cineole and p-mentha-1,4(8)-diene (-)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	T-10 1 2	
A long terme - effets systémiques, inhalation	5,12 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,45 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets locaux, cutanée	133 μg/cm²	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,26 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,73 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, orale	0,73 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)	1	
PNEC aqua (eau douce)	5,2 μg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,52 μg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	52 μg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	0,581 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	58,1 μg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	113 µg/kg poids sec	
PNEC (Orale)		
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	15 mg/kg de nourriture	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	3 mg/l	
	- ···ʊ·	
(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	66,7 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	9,5 mg/kg de poids corporel/jour	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	16,6 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	4,8 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, orale 4,8 mg/kg de poids corporel/jour		
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	14 μg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	1,4 μg/l	
PNEC (Sédiments)		

18.09.2020 FR (français) 4/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)	DNEL/DMEL (Travailleurs)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,85 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	385 μg/kg poids sec	
PNEC (Sol)	PNEC (Sol)	
PNEC sol	763 μg/kg poids sec	
PNEC (Orale)		
PNEC orale (empoisonnement secondaire) 113 mg/kg de nourriture		
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	1,8 mg/l	

Citronellal (106-23-0)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	9 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,7 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets locaux, cutanée	140 μg/cm²	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,7 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, orale	0,6 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets locaux, cutanée	140 μg/cm²	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	9 µg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	1 μg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	87 μg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	159 μg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	16 μg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	27 μg/kg poids sec	
PNEC (STP)	PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

Protection des mains:

Il est recommandé de porter des gants de protection (EN 374), par ex. caoutchouc nitrile, latex naturel, 0,4 mm. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées (EN 166).

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide, Jaunâtre, Trouble

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : ca. 4,6

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible

18.09.2020 FR (français) 5/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité : Aucune donnée disponible

ou limites d'explosivité

Pression de vapeur : 23 hPa (20 °C)

Densité de vapeur : Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Densité relative

Densité 0,997 g/cm³

Solubilité(s) Eau: complètement miscible Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Viscosité Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Non explosif Propriétés comburantes : Non oxydante

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter 10.4.

Rayons solaires directs.

Matières incompatibles 10.5.

Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-Butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve (111-76-2)	
DL50 orale cochon d'Inde	1414 mg/kg
DL50 voie cutanée cochon d'Inde	> 2000 mg/kg
CL0 inhalation cochon d'Inde > 3,1 mg/l 1h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée. Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

18.09.2020 FR (français) 6/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	
CL50 poisson	720 μg/l, 96 h, Pimephales promelas
CE50 daphnie	0,307 mg/l, 48 h, Daphnia magna
CE50 algues	0,32 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata
CE10 algues	0,174 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC poisson	0,37 mg/l, 8 d, Pimephales promelas
NOEC daphnie	0,05 mg/l, 21 d, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette préparation n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer avec les

ordures ménagères.

Numéro de code de déchet : Les clés de déchets (VeVA) ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne

peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

18.09.2020 FR (français) 7/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Classe de danger pour l'eau : Classe B (classification selon «Classification des liquides de nature à polluer les eaux», état au

1er janvier 2019)

Classe d'entreposage (CE) : CE 12 (classification selon le guide pratique «Entreposage des matières dangereuses», 3e

édition révisée et actualisée, 2018)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Modifications par rapport à la version

précédente

. _

Abréviations et acronymes :

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum (Concentration Effective Médiane)
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (Concentration Létale Médiane)
CLP	Règlement (CE) nº 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (Dose Létale Médiane)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheet)
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé (Lowest Observed Adverse Effect Level)
NOAEC/L	Concentration/Dose sans effet nocif observé (No Observed Adverse Effect Concentration/Level)
NOEC/L	Concentration/Dose sans effet observé (No Observed Effect Concentration/Level)
OCDE (OECD)	Organisation de Coopération et de Développement Économiques (Organisation for Economic Cooperation and Development)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet (Predicted No-Effect Concentration)
REACH	Règlement (CE) nº 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
STP	Station d'épuration des eaux usées (Sewage Treatment Plant)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
	·

Textes des phrases H- et EUH :

18.09.2020 FR (français) 8/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

18.09.2020 FR (français) 9/9